

**REDEVANCES RELATIVES AUX RECEPTIONS A TITRE ISOLE**  
**Application de l'arrêté du 05/12/2001 (JO du 20/12/01)**  
**APPLICABLE AU 01/01/2002**  
**liste DREAL Bretagne – LIST-HSV07B -2011-04-14**

CATEGORIES		TARIF	COMMENTAIRES
IDENTIFICATION d'un véhicule importé conforme à un type réceptionné	Neuf démuni de carte grise	<b>37,81 €</b>	Sauf catég. M2, M3, N2, N3, 03, 04
	Usagé démuni de carte grise	<b>67,38 €</b>	
	Neuf ou usagé	<b>86,90 €</b>	Catégories M2, M3, N2, N3, 03, 04
RTI d'un véhicule importé non conforme à un type réceptionné	Neuf ou usagé	<b>86,90 €</b>	Sauf catég. M2, M3, N2, N3, 03, 04
		<b>173,79 €</b>	Catégories M2, M3, N2, N3, 03, 04
RTI véhicule reconstruit	Conforme à un type réceptionné français ou CE	<b>86,90 €</b>	
	Non conforme à un type réceptionné français ou CE	<b>173,79 €</b>	
RTI véhicule en provenance des domaines	Non conforme à un type réceptionné français ou CE	173,79 €	
RTI modification ou changement de moteur	Conforme à un type réceptionné ou un agrément de prototype	<b>86,90 €</b>	
	Non conforme à un type réceptionné ou un agrément de prototype	<b>173,79 €</b>	
RTI équipement GPL ou GNV	Conforme ou non conforme à un agrément de prototype	<b>86,90 €</b>	
RTI d'un TCP	Importé, domaines, ...conforme à un type réceptionné	<b>86,90 €</b>	Catégories M2 et M3
	TCP non conforme à un type réceptionné. Carrossage ou aménagement véhicule neuf sur châssis conforme à un type réceptionné	<b>173,79 €</b>	
	Type original	<b>260,69 €</b>	
Modification de l'aménagement d'un TCP usagé (sièges, strapontins, couchettes, debout)	Dans les limites prévues par la réception (art. 102, AM 02/07/82)	<b>0</b>	Mise à jour de l'attestation d'aménagement
	Autres	<b>173,79 €</b>	Mise à jour de l'attestation d'aménagement
RTI véhicule d'un type "original"	Véhicules des catégories 03 et 04 avec essais de freins ayant donné lieu pour le véhicule considéré à la délivrance par la DRIRE d'un PV d'essais	<b>260,69 €</b>	
	Véhicules du titre II du Code de la Route à l'exception des véhicules de catégories 03 et 04 dont les essais de freins ont donné lieu à la délivrance par la DRIRE d'un PV d'essais et des véhicules de catégories 01 et 02	<b>173,79 €</b>	
	Véhicules des catégories 01 et 02	<b>86,90 €</b>	
	Véhicules des titres III, IV et V du Code de la Route	<b>86,90 €</b>	
RTI 03 et 04 d'un type "non original"	Dans tous les cas	<b>86,90 €</b>	
RTI modifications des véhicules N2 et N3 non conformes à un type réceptionné	Modifications pour lesquelles des essais de freinage spécifiques sont demandés	<b>173,79 €</b>	Selon DM.T/A 96-362 de août 1996
	Dans tous les autres cas	<b>86,90 €</b>	
PV de constatations	Dans tous les cas	<b>0</b>	Note DSCR 14 704 du 08/09/87
Vérifications techniques nécessaires à la RTI de citernes de TMD	Dans tous les cas	<b>260,69 €</b>	
Vérifications techniques sur les véhicules à moteur ou remorqués affectés au TMD	Transformation d'un véhicule neuf ou usagé en vue de l'affecter au TMD	<b>260,69 €</b>	RTI au titre de l'appendice B2 de l'ADR 1999 ou du chapitre 9 de l'ADR 2001

Dans tous les cas, si réception de plusieurs véhicules similaires le même jour, redevance de base à partir du 2ème

**PAIEMENT PAR :**

- Chèque à l'ordre de "M. le Régisseur de Recettes de la DREAL"**
- Mandat-cash à l'ordre du Trésor Public.**